

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE LILLE
CANTON DE TEMPLEUVE

COMMUNE DE TRESSIN 

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 mars 2023

Effectif légal du Conseil
Municipal : 15

Nombre

de Conseillers en
exercice : 14

de Présents : 13

de Votants : 14

OBJET (06)

Modification du tableau des effectifs

NOTA : Le Maire
certifie que le compte
rendu de cette
délibération a été
affiché à la porte de la
Mairie le :

30 mars 2023

que la convocation du
Conseil ordinaire avait
été faite le :

20 mars 2023

L'an deux mille vingt trois, le seize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de TRESSIN, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Jean-Luc VERLYCK.

Etaient présents : Jean-Louis BLANGY, Dié CATTEAU, Vincent DEBEIR, Stéphanie DEPUYDT, Hugo DOSSIN, Françoise JARMUZEK, Jean-Claude LEFEVRE, Christine LEGLEYE Monique LOOSEN, Eric MOUVEAU, Séverine ROGIER, Kathy SYX, Jean-Luc VERLYCK

Absente excusée :

Sophie DRUGMAN ayant donné procuration à Séverine ROGIER

Madame Christine LEGLEYE a été désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

Modification du tableau des effectifs

Vu le Code générale des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

Le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'adjoint administratif de 2ème classe à temps plein et simultanément la création d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe à temps plein à compter du 1er avril 2023.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'adopter la proposition du Maire et de modifier le tableau des emplois à compter du 01/04/2023

TABLEAU DES EFFECTIFS				
SERVICE	CADRE D'EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	TPS DE TRAVAIL HEBDOMADAIRE
ADMINISTRATIF	Attaché	A	1	35h
	Rédacteur Territorial	B	0	35 h
	Rédacteur Territorial	B	1	35h
	Adjoint administratif principal 1e cl	C	1	35h
	Adjoint administratif principal 2e cl	C	0	35h
PTE ENFANCE	Educateur de jeunes enfants	A	1	8h
ANIMATION	Animateur Territorial	B	1	35h
	Adjoint d'animation	C	0	35h
	Adjoint d'animation	C	0	15h
	A.T.S.E.M.	C	1	35 h
	A.T.S.E.M.	C	0	35 h

Envoyé en préfecture le 28/03/2023

Reçu en préfecture le 28/03/2023

Publié le

ID : 059-215906025-20230327-230327D6TABLEAU-DE

	Adjoint technique 2e classe			
	Adjoint technique 2e classe			
	Adjoint technique 2e classe			
	Adjoint technique 2e classe	C	1	35h
	Adjoint technique 2e classe	C	1	35h
TECHNIQUES	Ingenieur	A	1	8h75
	Adjoint techn. principal 1e cl.	C	1	35 h
	Adjoint techn. principal 2e cl.	C	1	35 h
	Adjoint technique 1e classe	C	0	35h
	Adjoint technique 2e classe	C	1	15h30
	Adjoint technique 2e classe	C	1	35 h
	Non titulaires			
	Adjoint d'animation	C	0	35h
	Adjoint technique 2e classe	C	0	35h
	Adjoint technique 2e classe	C	1	28h30
	Adjoint technique 2e classe	C	0	6.5
	Service civique	C	1	24h
	Apprentis		C	1

Le Maire certifie le caractère exécutoire
de la présente délibération

Pour copie conforme,
Le Maire,
Jean-Luc VERLYCK

Pour copie conforme,
La Secrétaire de Séance
Christine LEGLEYE



Handwritten signature